

# EDITION DE LA DAS-2

## Description

Permet d'éditer la DAS-2 pour une période donnée.

Lancement du traitement.

Paramétrage compte(s) TVA auteur.

Période de la déclaration.

Renseignements concernant l'établissement déclarant et l'établissement déposant la déclaration de résultats.

Génération du fichier de transfert des données (si coché).

Impression Das-2 au format 2017

**Impression** sur une imprimante.

Affichage à l'**Ecran**.

Génération au format **PDF**.

Abandon du traitement.

Référence dossier N-1.

Permet de définir la saisie l'identité de l'auteur.

Répertoire de stockage du fichier EDI.

Nom et répertoire de stockage du fichier PDF.

## Paramétrage

### Paramétrage dossier

Au menu de Louma, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Dossier** ». Cliquez sur l'onglet « **Paramètres** » et cochez l'option « **Dads2** ». Cliquez ensuite sur l'onglet « **Analytique** » et cochez l'option « **Zone nature** ».

### Paramétrage des codes nature

Les codes nature sont livrés avec notre dossier d'exemple XOTIS/STE, vous pouvez donc en faire une duplication. Au menu de Louma cliquez sur « **Outils** » puis sur « **Duplication de dossier** ». Sélectionnez le dossier XOTIS/STE et mettez à **OUI** l'option « **Copie des codes nature** ».

Vous pouvez aussi saisir vous-même les codes nature. Au menu de Louma, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Codes Nature** ». Les codes à créer sont :

- ARE                   Autres rémunérations
- AVA                   Autres avantages en nature
- AVL                   Avantages en nature logement
- AVN                   Avantages en nature nourriture
- AVT                   Avantages en nature NTIC
- AVV                   Avantages en nature véhicule
- COM                   Commissions
- COU                   Courtages
- DRA                   Droits d’auteur
- DRI                   Droits d’inventeur
- HON                   Honoraires
- IRF                   Indemnités et remboursements – Allocation forfaitaire
- IRP                   Indemnités et remboursements pris en charge par l’employeur
- IRR                   Indemnités et remboursements sur justification
- JET                   Jeton de présence
- RER                   Retenues à la source taux réduit
- RET                   Retenues à la source
- RIS                   Ristournes

#### **Paramétrage des comptes de tiers devant figurer dans la DAS-2**

Au menu de Louma, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan comptable général** »

- Sélectionnez le compte concerné,
- Sur l’onglet « **Général** », cochez l’option « **Dads2** ».

#### **Paramétrage des comptes sur lesquels les codes nature seront saisis**

Au menu de Louma, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Paramétrage global** » et enfin sur « **Saisie / Code Nature** ».

Renseignez les fourchettes de comptes sur lesquels vous devrez saisir les code nature (comptes de charge et éventuellement comptes de TVA).

#### **Procédure**

Il est impératif de ne saisir qu’une seule facture par chrono.

- En saisie d’écriture, renseignez la nature du compte saisi.
- En saisie d’écriture, dans un journal de banque, la colonne « D2 » (DAS2) sera automatiquement cochée.
- Lettrez le compte de tiers.

#### **Remarques importantes**

Seuls les comptes lettrés seront édités.

Vous ne devez saisir qu’une seule pièce (Facture d’honoraire, droits d’auteur,...) par chrono.

L’édition est soumise à un agrément renouvelable chaque année, vous devez vérifier que l’édition que vous envoyez est valide. En haut de chaque page vous devez voir figurer AGREMENT DGFIP suivi d’un numéro sur 8 caractères. Les 4 premiers caractères de ce numéro correspondent à l’année de votre déclaration. Exemple pour la déclaration de l’année **2010** (que vous émettez en 2011) le numéro d’agrément est **20100013**.